

HEURES D'OUVERTURE

5 JANVIER AU 19 FÉVRIER 2026

LUNDI	8H-12H
JEUDI	8H-12H & 13H-15H
M, M, V, S & D	FERMÉ

23 FÉVRIER AU 8 MAI 2026

L, M & M	8H-12H & 13H-16H
JEUDI	8H-12H & 13H-18H
V, S & D	FERMÉ

11 MAI AU 18 DÉCEMBRE 2026

L, M, M & V	8H-12H & 13H-16H30
JEUDI	8H-12H & 13H-19H
SAMEDI	8H-11H
DIMANCHE	FERMÉ

CONSTRUCTION #1

L, M & M	8H-12H & 13H-16H30
J, V, S & D	FERMÉ

CONSTRUCTION #2

L & J	8H-12H & 13H-15H
M, M, V, S & D	FERMÉ

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

En tout temps, vous devez conduire votre véhicule à une vitesse maximale de 10 km/h.

Les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

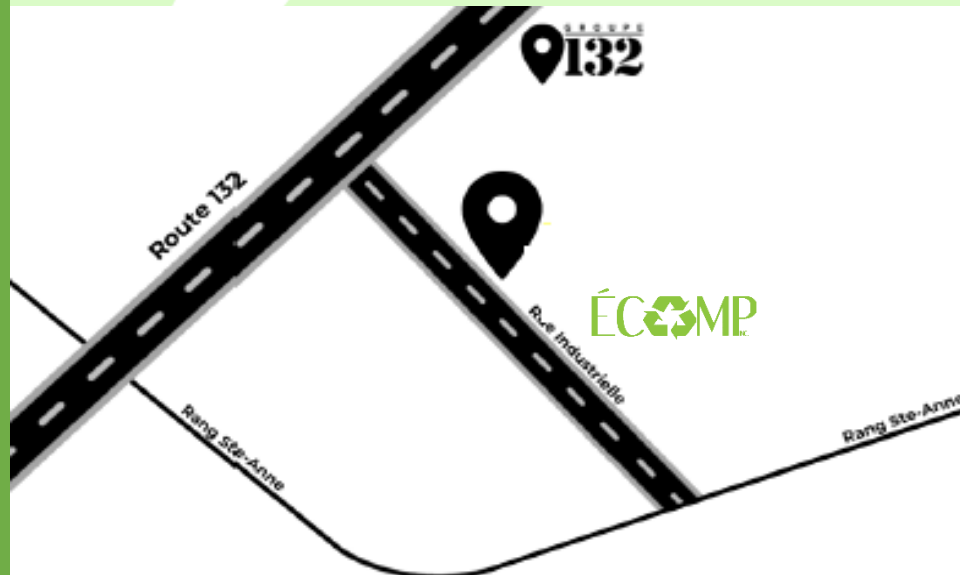
Aucune activité de concassage, de démantèlement ou de transvidage n'est permise sur le site.

Le moteur de votre véhicule doit être à l'arrêt à l'accueil et lors du déchargement des matières acceptées.

Il est interdit de grimper, descendre ou fouiller dans les conteneurs.

Le cas échéant, les animaux doivent obligatoirement rester dans le véhicule dans lequel ils se trouvent.

Il est strictement interdit de fumer sur le site.



RESPECT

ÉCO MP inc. prône la bonne entente. Le non respect des règlements entraînera une expulsion du site pour une période indéterminée.

CONDITIONS

La détention d'un permis de construction obligatoire pour la disposition du bardeau d'asphalte sur le site de l'écocentre.

RÉSIDENTIEL

Les secteurs industriel et commercial ne sont pas inclus dans cette entente. Elle ne concerne que le secteur résidentiel.

FRAIS

Le non respect des règlements de déchargement entraînera des frais de 149,00\$/tonne, soit le prix associé au centre de tri (minimum de 149,00\$).

MATIÈRES ACCEPTÉES

- **Résidus domestiques dangereux en contenant de 5 gallons ou moins** : Ampoules et fluorescents, bases, batteries et piles, carburants, huiles (non mélangées et identifiables), huiles de cuisson, oxydant, peintures, produits en aérosols et propane. Tous les produits d'hydrocarbures doivent être déposés dans leur contenant et leur emballage d'origine. Maximum 2 contenants d'huile par semaine par résident, comprenant maximum un contenant de 5 gallons.
- **Matériaux de construction et certains items surdimensionnés (encombrants)** : Brique, céramique, gypse, verre, laine minérale, bardeau*, linoléum, bois, plastique, bain, douche, meubles, toiles de piscine. Ne sont pas acceptés les encombrements très volumineux comme les bateaux, les spas, les roulottes ou autres matières similaires.
* Présentation du permis de construction obligatoire
- **Métaux**
- **Électroménagers contenant des gaz réfrigérés ou non** : Réfrigérateur, airs conditionnés, congélateurs, laveuses, sècheuses, cuisinières, etc.
- **Appareils électroniques et dispositifs électroniques** (ne contenant pas d'informations personnelles)
- **Matelas et mobiliers rembourrés** : Fauteuils, canapés, et coussins de futon.
- **Pneus** : Sans les jantes, moins de 48 pouces.
- **Meubles propres, fonctionnels et pouvant être réutilisés, lunettes de vue usagées**
- **Résidus de jardinage** : Rognures de jardin, gazon, les branches avec un diamètre maximal de 4 pouces, brindilles, feuilles mortes, souches (manipulables à la main).
- **Sièges de voiture pour enfants**

MATIÈRES REFUSÉES

- **Toutes matières provenant d'activités commerciales, agricoles ou industrielles**
- **Résidus dangereux en contenant de plus de 5 gallons ou non identifiés**
- **Acide picrique**
- **Acide fluorhydrique**
- **Armes, munitions et produits explosifs**
- **Ordures ménagères dont les déchets de table**
- **Items volumineux et complexes composés de plusieurs matières** : spa, cabanon, bateau etc.
- **BPC et cyanures**
- **Bois créosoté ou goudronné**
- **Thorium nitrate**
- **Vêtements**
- **Pneus non conformes**
- **Terre contaminée**
- **Plantes exotiques envahissantes**
- **Carcasses d'animaux**
- **Déchets radioactifs, pathologiques ou biomédicaux**
- **Résidus dangereux et organiques** : bacs noirs, bleus et bruns sur place pour les déchets et matières organiques
- **Amiante sous toutes ses formes**

DÉCHARGEMENT

VOUS DEVEZ TRIER, DÉCHARGER ET DÉPOSER LES MATIÈRES AUX ENDROITS ÉTABLIS PAR LE PERSONNEL DE L'ÉCOCENTRE. VOUS DEVEZ ÊTRE EN MESURE DE DÉCHARGER LES MATIÈRES À LA MAIN. LES REMORQUES À BASCULE SONT INTERDITES.

QUANTITÉS ACCEPTÉES

2 VOYAGES/SEMAINE DE RÉSIDUS VERTS
(BRANCHES, FEUILLES, GAZON)

1 VOYAGE/SEMAINE DE MATIÈRES RÉGULIÈRES

1 VOYAGE ÉQUIVAUT AU VOLUME D'UNE BOÎTE DE PICK-UP
OU D'UNE PETITE REMORQUE 5X10